

Conseil métropolitain du 28 septembre 2026

« Prix de la Fraternité, transition social-écologique : la Métropole agit concrètement »

Lundi 28 septembre 2026

Sommaire

LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE LANCE LE PRIX DE LA FRATERNITE, POUR SOUTENIR DES INITIATIVES PORTEES PAR LA JEUNESSE, 10 ANS APRES L'ASSASSINAT DU PERE HAMEL 3

LA METROPOLE ADOPTE LE PROJET D'EXTENSION DU STADE ROBERT DIOCHON..... 5

LOGEMENT : LA METROPOLE LUTTE CONTRE LES PASSOIRES THERMIQUES : PRES DE 1,7M D'€ ENGAGES POUR LA RENOVATION ET LA REHABILITATION ENERGETIQUE DE PLUS DE 700 LOGEMENTS, EN PARTIE SOCIAUX..... 6

LA METROPOLE SOUTIENT FINANCIEREMENT L'IMPLANTATION ET LE MAINTIEN DE COMMERCES LOCAUX 6

LA METROPOLE SOUTIENT LE CENTRE HENRI-BEQUEREL DANS LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS AU DEPISTAGE DES CANCERS A DESTINATION DES PROFESSIONNELS ACCOMPAGNANT DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE PRECARITE 7

SOLIDARITE INTERCOMMUNALE : LA METROPOLE ACCOMPAGNE FINANCIEREMENT DES PROJETS PORTES PAR 17 COMMUNES POUR PRES DE 200 000 €..... 8

Conseil métropolitain du 28 septembre 2026
« Prix de la Fraternité, transition social-écologique : la Métropole agit
concrètement »

La Métropole Rouen Normandie engage ce lundi 28 septembre 2026 une série de mesures fortes pour la transition social-écologique : lancement du Prix de la Fraternité, pour faire vivre la fraternité républicaine et soutenir des initiatives portées par la jeunesse, 10 ans après l'assassinat du Père Hamel, extension du stade Robert Diochon, près de 1,7 million d'€ engagés pour la rénovation et la réhabilitation énergétique de plus de 700 logements, soutien à l'implantation et au maintien de commerces locaux, accompagnement du Centre Henri-Becquerel pour la mise en place de formations au dépistage des cancers à destination des professionnels accompagnant des personnes en situation de grande précarité... La Métropole accompagne également 17 communes dans les projets qu'elles portent au titre de la solidarité intercommunale, pour près de 200 000 €.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « Nous continuons d'agir concrètement pour la métropole et ses habitants.

Nous faisons vivre la fraternité républicaine en lançant, dix ans après l'assassinat du Père Hamel, un Prix de la Fraternité destiné à soutenir des projets portés par les collégiens et lycéens du territoire autour du vivre-ensemble, de la lutte contre le racisme et les discriminations et de l'engagement citoyen. Les jeunes doivent être pleinement acteurs de cette démarche. Dans un contexte où les solidarités sont fragilisées et directement menacées, faire vivre la fraternité est désormais une forme de résistance.

Nous avançons sur l'extension du stade Robert Diochon, pour accompagner le développement du sport de haut niveau et permettre à davantage de spectateurs de profiter des événements qui s'y déroulent.

Nous amplifions notre action pour le logement et la transition écologique : près de 1,7 million d'euros seront mobilisés pour rénover et réhabiliter plus de 700 logements, notamment sociaux. Rénover les logements, c'est lutter contre les passoires thermiques, réduire les factures énergétiques et améliorer concrètement les conditions de vie. Après l'été caniculaire que nous venons de vivre, chacun mesure combien un logement mal isolé peut être difficile à vivre. Et l'hiver, c'est aussi une question essentielle, de santé et de pouvoir d'achat face à l'inflation énergétique.

Nous soutenons aussi l'économie de proximité en accompagnant l'implantation et le maintien de commerces locaux. Et nous poursuivons notre action de santé publique avec le Centre Henri-Becquerel, en soutenant la formation des professionnels qui accompagnent les personnes en situation de grande précarité afin de favoriser un accès plus précoce au dépistage des cancers.

Enfin, nous sommes aux côtés des communes. Près de 200 000 euros seront mobilisés pour accompagner 17 communes dans leurs projets. C'est cela, la solidarité intercommunale : permettre à chaque commune, quelle que soit sa taille, de réaliser des projets utiles à ses habitants.

Nous avons une ligne claire : faire vivre la solidarité, protéger, accompagner et ne laisser personne de côté. On se bat. On ne lâche rien. »

La Métropole Rouen Normandie lance le Prix de la Fraternité, pour soutenir des initiatives portées par la jeunesse, 10 ans après l'assassinat du père Hamel

Dix ans après les événements survenus à Saint-Étienne-du-Rouvray, le 26 juillet 2016, avec l'assassinat du Père Hamel, la Métropole Rouen Normandie souhaite inscrire le travail de mémoire engagé sur son territoire dans une démarche durable tournée vers l'intérêt général, la cohésion territoriale et la promotion des valeurs républicaines.

Dans un contexte où le respect de l'autre, le dialogue, la solidarité et le vivre-ensemble constituent des enjeux majeurs pour la société comme pour les territoires, la Métropole entend réaffirmer son attachement à la fraternité, principe constitutif de la devise républicaine et valeur reconnue sur le plan constitutionnel. Cette orientation s'inscrit dans le prolongement des temps de sensibilisation, de rencontre et de mobilisation consacrés à la tolérance, à la fraternité et au dialogue entre les citoyens, notamment à l'occasion de la Journée internationale de la tolérance, célébrée le 16 novembre et de la Journée internationale de la fraternité humaine, célébrée le 4 février.

À cette fin, il est proposé de créer un Prix intitulé « Fraternité Républicaine », destiné, pour sa première édition, à soutenir et à mettre en valeur, des initiatives portées par des établissements scolaires du second degré du territoire (collèges et lycées, toutes filières incluses), en associant des jeunes et des équipes éducatives autour de projets en faveur du vivre-ensemble, de la transmission et de la cohésion. Une ouverture progressive aux associations pourra être envisagée lors des prochaines éditions.

Au-delà de la remise du Prix « Fraternité Républicaine », la Métropole souhaite inscrire cette démarche dans une dynamique de sensibilisation et de participation citoyenne des jeunes du territoire. A ce titre, les conseils des jeunes des communes du territoire de la Métropole seront invités participer pour mener une réflexion sur ce Prix, pour partager leurs idées et contribuer à son évolution.

Une ouverture vers le tissu économique est également proposée par la remise d'un prix symbolique destiné à valoriser les initiatives portées par des entreprises engagées en faveur de la Fraternité républicaine, du lien social et du respect de l'autre. Les modalités d'attribution de cette distinction honorifique "Prix Entreprise" sont jointes en annexe.

A/Pour les établissements d'enseignement secondaire

Le Prix intitulé « Fraternité Républicaine » a pour objet de soutenir et de valoriser, sur le territoire métropolitain, des initiatives en faveur de la fraternité républicaine, du lien social et du vivre-ensemble, en encourageant des démarches locales associant jeunes et adultes dans une dynamique intergénérationnelle, de sensibilisation aux valeurs républicaines et à l'engagement citoyen. Afin de favoriser la diffusion et l'appropriation du Prix par les établissements scolaires concernés, des échanges ont été engagés avec le Rectorat de l'académie de Normandie.

Pour sa première édition, le dispositif est exclusivement destiné aux établissements d'enseignement secondaire publics et privés sous contrat d'association avec l'État (collèges et lycées, toutes filières incluses) situés sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie. Le Prix est ouvert aux élèves scolarisés de la 6ème à la Terminale, toutes filières incluses, sans fixation d'une limite d'âge spécifique. Les projets peuvent être portés par un établissement seul ou en partenariat avec d'autres structures.

Dans tous les cas, un référent adulte majeur est désigné par la structure porteuse pour assurer le suivi du projet et la relation avec les services de la Métropole.

Les projets attendus peuvent prendre des formes, des méthodes et des modalités de réalisation diverses, dès lors qu'ils sont inspirés par la thématique de la fraternité républicaine et par les valeurs de lutte contre le racisme et les discriminations, et qu'ils peuvent être présentés de manière claire, documentée et intelligible au comité technique ainsi qu'au jury.

Le calendrier prévisionnel de l'organisation du Prix « Fraternité Républicaine » est fixé comme suit :

- Lancement du Prix : 6 octobre 2026
- Clôture des inscriptions : 31 janvier 2027
- Envoi du lien de dépôt sécurisé des dossiers : 19 mars 2027
- Clôture du dépôt des dossiers : 31 mars 2027
- Instruction des dossiers et présélection par les services de la Métropole Rouen Normandie (commission technique) et comité technique : avril 2027
- Évaluation des projets présélectionnés et sélection des lauréats par le jury : avril - mai 2027
- Annonce des résultats et cérémonie officielle de remise des prix : mai 2027

Une commission technique composée exclusivement d'agents et agentes de la Métropole présélectionne et instruit les projets avant leur présentation au comité technique et au jury. Composé de treize membres, le jury réunit trois collèges : un collège d'élus, comprenant trois élus métropolitains, dont le Président du jury et un élu de Saint-Étienne-du-Rouvray, ainsi que des élus des collectivités territoriales partenaires ; un collège de représentants institutionnels, comprenant un représentant du Rectorat, un représentant de la DSDEN 76 et un représentant de la préfecture ; et un collège de personnalités qualifiées composé des deux marraines du projet, Roseline Hamel, sœur du père Jacques Hamel, assassiné en 2016 à Saint-Étienne-du-Rouvray, et Nassera Kermiche, mère de l'un des terroristes responsables de l'attentat, qui, malgré cette tragédie, portent ensemble un message de réconciliation et de fraternité ; d'une personnalité issue du monde associatif engagée dans la promotion de la fraternité, de la citoyenneté ou de la lutte contre les discriminations, et d'une personnalité issue du monde universitaire ou de la recherche dont l'expertise est en lien avec l'objet du Prix. La présence de ces deux marraines donne une portée particulièrement forte au Prix, leur histoire incarnant concrètement la fraternité et la réconciliation.

Pour la première édition, les distinctions suivantes seront attribuées :

- Grand Prix métropolitain de la Fraternité
- Prix Collège
- Prix Lycée d'enseignement général et technologique
- Prix Lycée d'enseignement professionnel
- Prix Coup de cœur du Jury.

Les prix sont assortis de la remise d'un trophée à l'établissement lauréat et d'un diplôme individuel à chaque élève ayant participé au Prix « Fraternité Républicaine ». Une enveloppe financière de 25 000 € dédiée sera répartie entre les établissements lauréats et a vocation à permettre la mise en œuvre, au cours de l'année scolaire suivant l'édition concernée, d'actions, de micro-projets ou projets menés par l'établissement au bénéfice direct de ses élèves, dans un esprit conforme au Prix de la « Fraternité républicaine » et en lien avec les valeurs de fraternité, de vivre-ensemble et de lutte contre le racisme et les discriminations.

B/Pour le tissu économique

La remise d'un prix symbolique mais sans dotation financière, destinée à valoriser les initiatives portées par des entreprises engagées en faveur de la Fraternité républicaine, du lien social, du respect de l'autre et de la lutte contre les discriminations est également proposée. Cette distinction a pour objet de reconnaître et de valoriser les engagements du tissu économique local en faveur de la Fraternité Républicaine.

Les organismes consulaires du territoire, notamment la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat et la Chambre d'agriculture, ainsi que les réseaux de l'économie sociale et solidaire, seront invités à identifier, des entreprises ou structures susceptibles de relever du « Prix entreprise » et à transmettre à la Métropole Rouen Normandie des propositions d'initiatives exemplaires. Les chambres consulaires rassemblent précisément ces grands réseaux économiques territoriaux et accompagnent les entreprises, ce qui rend ce circuit de repérage cohérent pour faire remonter des initiatives pertinentes. Une commission technique procédera à l'examen des propositions ainsi recueillies et établira une sélection d'initiatives répondant à l'esprit du Prix Entreprise. Le jury désignera, sur la base de cette sélection, le lauréat du « Prix entreprise ».

La Métropole adopte le projet d'extension du Stade Robert Diochon

Le Stade Robert Diochon est situé sur les communes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly. Il est propriété de la Métropole Rouen Normandie, a été construit en 1917 et rénové en 2003. Cette enceinte sportive accueille actuellement les équipes de haut niveau du Football Club de Rouen (FCR), du club de football de Quevilly Rouen Métropole (QRM) et du club Rouen Normandie Rugby (RNR). Elle comprend un terrain d'honneur bordé de 4 tribunes et un terrain dit « de la Ferme » utilisé pour les entraînements des deux clubs de football. Le projet visera également à améliorer la gestion des circulations et des stationnements sur le site et à ses abords.

D'une capacité actuelle de 8 320 places assises, le stade Robert Diochon est la plus grande enceinte sportive du territoire métropolitain. Il est par ailleurs intimement lié à l'histoire du football rouennais et à ses plus belles heures. Depuis un siècle, il a ainsi été le théâtre de nombreux exploits du Football Club de Rouen et de l'Union Sportive Quevillaise (devenue QRM), que ce soit en championnat ou en coupe de France. La Métropole Rouen Normandie s'engage à développer l'offre d'infrastructures sportives et à favoriser l'accès de toutes et tous aux événements se déroulant dans l'enceinte du stade Robert Diochon.

Le projet de la Métropole consiste à faire compléter et agrandir les tribunes accueillant du public de manière à augmenter la jauge assise qui passerait de 8 320 places à environ 11 000 places, permettant ainsi d'accueillir près de 12 000 spectateurs en tout. Pour cela, il sera d'abord une tribune modulaire d'au moins 600 places dans l'angle nord-ouest, à proximité de la tribune Horlaville. Ensuite, la tribune Zénith, situé au sud, sera reconstruite avec une augmentation de jauge d'au moins 2 100 places en plus des 1 100 places actuelles. Chacune de ces tribunes comportera un toit et les dépendances nécessaires à leur fonctionnement autonome (buvettes et toilettes). Ce projet nécessitera la démolition préalable du bâtiment administratif, du pavillon qui servait de logement de fonction et des anciens ateliers espaces verts. Ces fonctionnalités seront réinstallées dans les bâtiments du site, notamment ceux récemment construits ou aménagés.

Le montant total de cette opération, intégrant les études et les travaux, est évalué à 14 004 000 €. Les travaux seront divisés en deux phases portant respectivement sur la tribune nord-ouest et la tribune sud et décomposées comme suit :

- Phase 1 - 2027 : une nouvelle tribune au nord d'Horlaville d'une jauge minimum de 600 places et un coût d'opération maximum de 4 M€. Les tribunes seront modulaires.

- Phase 2 - 2028 : une nouvelle tribune d'au moins 3 200 places en remplacement de l'actuelle (1 100 places) et pour un coût d'opération maximum de 10 M€. Ces tribunes seront construites de manière classique dans un matériau pérenne (pas de modulaire).

Des subventions pourront être sollicitées auprès de l'État, de la Région Normandie et du Département de la Seine-Maritime.

Logement : la Métropole lutte contre les passoires thermiques ; près de 1,7M d'€ engagés pour la rénovation et la réhabilitation énergétique de plus de 700 logements, en partie sociaux

La Métropole, à travers son Programme Local de l'Habitat, s'inscrit dans une démarche de réhabilitation et de rénovation énergétique des logements. C'est un axe majeur de la transition écologique et de la lutte contre la crise énergétique.

En ce sens, la Métropole va engager 1 644 500 € en vue de réhabiliter et rénover 718 logements, dans des copropriétés et dans des logements sociaux, sur son territoire. Ces dépenses concernent des travaux sur les communes notamment de Notre-Dame-de-Bondeville, Bonsecours, Rouen, Petit-Quevilly et Déville-lès-Rouen en complément des autres financements recherchés. Ces travaux permettront de réduire la facture énergétique des habitants, grâce au remplacement des isolations et menuiseries, la mise en conformité des installations électriques, le changement des radiateurs, des VMC, réduisant ainsi les situations de précarité énergétique.

La Métropole soutient financièrement l'implantation et le maintien de commerces locaux

La Métropole a déployé deux dispositifs complémentaires pour soutenir l'implantation et le développement des commerces de proximité au sein de périmètres précis définis par les communes du territoire signataires d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) : Dynamique Location Commerce, qui vise à accompagner la prise à bail de nouveaux locaux commerciaux, et Dynamique Immobilier Commerce, qui permet de financer en partie des travaux de rénovation ou de mise aux normes. Ces aides, attribuées dans le respect du régime « de minimis », sont accordées directement aux entreprises, sous forme de subventions plafonnées et versées en deux temps.

Entreprises bénéficiaires :

- Auto-entreprise Hélène Seigneur à Duclair pour l'installation d'une activité d'artisanat de papier sur cette commune : 1 200 € au titre du dispositif Dynamique Location Commerce.
- Entreprise Maison de Marque à Elbeuf-sur-Seine pour l'installation d'une activité de création et vente de supports de communication sur cette commune : 3 300 € au titre du dispositif Dynamique Location Commerce.
- Entreprise La Cave d'Elbeuf à Elbeuf-sur-Seine pour l'installation d'une activité de caviste sur cette commune : 4 500 € au titre du dispositif Dynamique Location Commerce et 2941 € au titre du dispositif Dynamique Immobilier Commerce.
- Entreprise Master Vape à Elbeuf-sur-Seine pour la rénovation du local de l'entreprise pour son activité de vente de cigarettes électroniques sur cette commune : 20 000 € au titre du dispositif Dynamique Immobilier Commerce.
- Entreprise Glam K à Elbeuf-sur-Seine pour l'ouverture d'un institut spécialisé dans la beauté du regard sur cette commune : 4 800 € au titre du dispositif Dynamique Location Commerce.

La Métropole soutient le Centre Henri-Becquerel dans la mise en place de formations au dépistage des cancers à destination des professionnels accompagnant des personnes en situation de grande précarité

Le Centre Henri Becquerel est un Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC) à but non lucratif. Il assure une triple mission de soins (dépistage, diagnostic, traitements des cancers et surveillance), recherche (fondamentale, clinique) et enseignement (formation des étudiants des secteurs médicaux et paramédicaux, formation continue des professionnels de santé).

Les conclusions du rapport de l'ORS de 2022 illustrent une nette surmortalité chez les moins de 65 ans (plus d'un décès sur 4 survient avant 65 ans). À l'instar des niveaux nationaux et régionaux, le taux standardisé de mortalité prématurée masculine dépasse très largement celui des femmes (+ 125 % pour la Métropole). Ainsi, en comparaison à la France, la situation du territoire métropolitain peut être considérée comme dégradée, avec une surmortalité prématurée de 23 % pour les hommes et de 16 % pour les femmes. Ceci est en grande partie dû aux cancers, pour lesquels la Métropole enregistre un excès annuel de 136 décès (+ 11 % par rapport à l'Hexagone). Le différentiel avec le niveau national est un peu plus marqué pour les hommes (+ 14 %) que pour les femmes (+ 8 %).

Les patients en situation de précarité présentent un risque plus élevé de mortalité précoce par rapport à la population générale, s'expliquant en partie par un recours tardif au dépistage et aux soins et une plus grande fréquence des facteurs de risques de cancers : tabagisme, consommation d'alcool, sédentarité. En termes de dépistage organisé des cancers (sein, colorectal, utérus), les personnes en situation de précarité ne participent que très peu aux campagnes de dépistages proposées. Or, il existe une forte prévalence liée aux facteurs de risques chez ce type de public. En juillet 2023, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée avec l'ARS Normandie et l'Assurance Maladie dans un Contrat Local de Santé jusqu'en 2028. Il prévoit notamment des formations au dépistage des cancers auprès des professionnels accompagnant les publics précaires. Initiée en 2023 avec le Centre Henri Becquerel, elle cible des cancers particulièrement présents chez les personnes en grande précarité. L'objectif est de favoriser des dépistages plus précoces et de réduire les pertes de chance liées aux diagnostics tardifs. D'autre part, les publics vulnérables cumulent des déterminants de santé défavorables, sociaux, culturels, psychiques (victimes de traumatismes, de violences, personnes souffrant d'une pathologie psychique...) qui impactent la capacité à accepter un acte invasif que peut représenter une consultation ou un dépistage. L'objectif est de sensibiliser les personnes qui les accompagnent pour qu'elles deviennent des médiateurs vers le dépistage et le soin. Le bilan est positif, 65 personnes formées, des apprenants satisfaits des compétences acquises et des impacts positifs sur les collaborations entre les professionnels accompagnants les personnes et les professionnels du soin au bénéfice des personnes concernées.

Une évaluation qualitative a été menée sur le 1er semestre 2026, elle montre l'intérêt de ce format et comment cette action a pu réassurer les différents acteurs, santé ou sociaux, dans leurs compétences et leurs missions d'accompagnement de leurs publics. En 2025, deux sessions ont été proposées sur le même modèle pour améliorer le dépistage des pathologies cancéreuses gynécologiques (utérus, liées au papillomavirus humain...). En effet, les femmes en situation de grande précarité peuvent être plus éloignées du dépistage et du parcours de soins, et sont moins en contact avec les professionnels de santé. Cette proposition a, elle aussi, eu un impact positif, avec 49 personnes formées, tant des professionnels médicaux, paramédicaux que des travailleurs sociaux.

En 2026 et 2027, les thèmes des formations se partageront entre le dépistage précoce des cancers gynécologiques et des voies aérodigestives supérieures. Face à ces constats, la Métropole décide de soutenir financièrement la réalisation de nouvelles formations de dépistage réalisées par le Centre Henri Becquerel auprès de professionnels travaillant pour des personnes en situation de précarité à hauteur de 8 000 € par an pendant deux ans.

Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement des projets portés par 17 communes pour près de 200 000 €

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables. Un dernier dispositif, le FACIL Culture, a été adopté en 2024. Il vise à soutenir les dépenses d'investissements des communes en matière culturelle, et est également cumulable avec le FAA et le FACIL. L'ensemble des investissements précités se cumulent par ailleurs avec ceux engagés par les co-financeurs du territoire.

Financements adoptés au titre du FAA, du FACIL et du FACIL Culture

• **Cléon**

-Mise en sécurité de la salle de spectacle La Traverse (FACIL Culture enveloppe A : 10 227,54 €)

• **Saint-Aubin-Epinay**

-Rénovation de la bibliothèque municipale (FACIL Culture enveloppe A : 6 638,72 €)
-Installation d'un système d'éclairage à la salle culturelle (FACIL Culture enveloppe A : 4 182,47 €)

• **Rouen**

-Restauration de la façade en pan de bois de l'échoppe du Gros Horloge - Monument historique (FACIL Culture enveloppe A : 54 800,11 €)

• **Bois-Guillaume**

-Equiper et mise aux normes de l'espace culturel Guillaume Le Conquérant (FACIL Culture enveloppe A : 17 049,74 €)

• **Val-de-la-Haye**

-Installation de LEDS sur le terrain de football (FAA : 1 219,50 €)

-Restauration et travaux de couverture et création de gouttières de l'église (FAA : 3 141,97 €)

• **La Bouille**

-Aménagement des locaux scolaires (FAA : 3 313,20 €)

• **La Neuville-Chant-d'Oisel**

-Rénovation énergétique à l'école élémentaire Georges Brassens : remplacement du système de chauffage (FAA : 1 928,50 €)

• **Belbeuf**

-Mise aux normes des clôtures de l'école/périscolaire (FAA : 5 091,44 €)

• **Tourville-la-Rivière**

-Travaux de conservation du patrimoine et de sécurisation électrique des cloches (FAA : 2 690,00 €)

• **Gouy**

-Remplacement des menuiseries de l'école (FAA : 2 166,66 €)



Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

• Jumièges

-Agrandissement du columbarium (FAA : 2 594,00 €)

• Moulineaux

-Remplacement de l'éclairage de l'école par des LEDS (FAA : 3 719,75 €)

• Sahurs

-Réfection du local vestiaire du stade de foot (FAA : 6 126,05 €)

• Saint-Paër

-Remplacement des luminaires dans les bâtiments communaux (FAA : 2 557,75 €)

• Saint-Jacques-sur-Darnétal

-Acquisition panneau lumineux et borne tactile (FAA : 10 650,00 €)

• Montmain

-Travaux d'économie d'énergie dans les locaux de la mairie (FAA : 4 488,38 €)

• Saint-Pierre-de-Manneville

-Aménagement d'un espace polyvalent (FAA : 43 327,46)

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05